

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Éducatif Local (PÉL) de Saint-Michel-sur-Orge, l'ensemble de la communauté éducative a éprouvé le besoin de formaliser un socle commun en matière d'éducation, à savoir :

Définir ses souhaits/attentes pour les enfants et les jeunes de son territoire ;

Se mettre d'accord sur des principes, des dénominateurs et un langage communs ;

Élaborer un document de référence qui fait converger les différents points de vue.

Les objectifs prioritaires du groupe de travail constitué dans cette perspective étaient donc les suivants :

- Mener une réflexion collective et partagée sur les valeurs et principes éducatifs qui sous-tendent le Projet Éducatif Local de Saint-Michel-sur-Orge ;
- Élaborer collectivement une charte éducative pour la Ville de Saint-Michel-sur-Orge.

Objectif à moyen terme : faire partager, diffuser et transmettre cette charte éducative.

La présente charte, élaborée par le groupe de travail ainsi constitué, a fait l'objet de **5 rencontres réparties d'octobre 2011 à avril 2012 pilotées par le Centre Ressources Politique de la Ville en Essonne (CRPVE)**.

ÉLÉMENTS DE REPÈRE

1/ LE CADRE NATIONAL ET LOCAL

Le Projet Éducatif Local définit les principes selon lesquels se coordonnent la politique éducative de la commune (ou de l'intercommunalité) et celle des autres acteurs (Éducation nationale, associations d'éducation populaire, départements, régions...), de façon conjointe et cohérente. Il s'inscrit dans l'objectif global de modernisation de l'action publique décidée au plan national dans les années 1980 dans le but d'améliorer son efficacité.

Le Projet Éducatif Local est pensé, élaboré et écrit dans un esprit de développement durable.

Il fédère les acteurs et les actions autour d'un projet où chacun trouve son espace pour participer.

C'est un projet qui mutualise les moyens existants, qui propose des actions contribuant à l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire.

Le PÉL marque une volonté municipale d'adaptation de la politique éducative locale à un territoire composé de 38,4% de jeunes de moins de 30 ans (moyenne plus élevée du département et de la région) qui s'appuie sur une série de constats liés aux services de la ville et de plusieurs orientations de la municipalité.

2/ LES OBJECTIFS DU PEL DE LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Les axes prioritaires suivants ont été définis par la Ville de Saint-Michel-sur-Orge :

- Développer une politique volontaire et innovante en direction des enfants et jeunes Saint-michelais
- Favoriser le développement personnel, culturel et social des enfants et des jeunes de Saint-Michel-sur-Orge
- Accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours éducatif, scolaire, professionnel...
- Favoriser le développement et l'intégration des enfants et des jeunes dans la société et dans leur environnement local

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1/ DÉONTOLOGIE DE LA CHARTRE

La présente charte clarifie les objectifs, les principes d'action, les engagements partageables des professionnels qui œuvrent à l'amélioration de la prise en compte des personnes de 0 à 25 ans qui constituent la jeunesse de Saint-Michel-sur-Orge.

L'ensemble des signataires s'engage à faire sienne l'éthique professionnelle que la charte définit.

Cette charte utilise un langage commun explicite et accessible à tous.

Tout signataire a la possibilité, s'il le souhaite, de se désengager de la présente charte.

2/ DESTINATAIRES

La présente charte s'adresse à :

- La communauté éducative, à savoir les professionnels de l'éducation, les acteurs (associatifs, bénévoles...) amenés à signer le document.
- Les familles/les parents (l'entourage proche)
- Les enfants/les jeunes

3/ PARTAGE ET CIRCULATION DE L'INFORMATION

Les modalités de partage et de circulation de l'information respectent les principes de chaque institution/structure signataire.

Les professionnels s'attacheront à promouvoir les informations valorisantes et les points ressources sur lesquels ils peuvent s'appuyer.

L'équipe du PÉL veillera à diffuser l'information et à articuler l'action des différents partenaires.

4/ MODE DE COMMUNICATION/DIFFUSION

L'équipe du PÉL de Saint-Michel-sur-Orge s'engage à rendre disponible cette charte dans les différents lieux d'accueil du public de la ville (mairie, associations...), à la libre disposition de tous et à la demande des familles.

Chaque structure signataire s'engage à diffuser auprès de ses professionnels concernés le présent document et à s'assurer de sa prise en compte professionnelle.

PRINCIPES D'ACTION

Cinq principes d'action animent cette charte éducative :

1/ RESPECT

Les signataires de la charte s'engagent à respecter l'intimité, la confidentialité, la vie privée des enfants, des jeunes et de leur famille (parents, entourage proche...), tout en partageant des informations essentielles et nécessaires pour favoriser et faciliter leur prise en charge. Dans cette perspective, les questions se rapportant à l'information partagée et à la confidentialité constituent des éléments essentiels et centraux de leur pratique professionnelle.

L'ensemble des signataires s'engage à rester vigilant quant à tout jugement ou a priori porté sur une situation donnée et à adopter une attitude de neutralité.

Le respect et la reconnaissance mutuels établissent un climat de confiance (réciproque) propice aux échanges entre les différents acteurs impliqués (familles, enfants, professionnels).

Respect de l'autre

Quelle que soit l'attitude de la personne accueillie et en toute situation, le respect de l'autre est au cœur de la pratique professionnelle.

Respecter l'autre dans son entité, c'est le reconnaître, accepter ses différences, et par conséquent lui donner de la légitimité.

Respecter l'autre en prenant le temps d'être à son écoute permet de mieux comprendre ses valeurs et sa façon d'être.

L'adaptation de son discours à l'autre pour le rendre compréhensible peut participer d'une bonne compréhension commune et marque le respect.

Les signataires de la charte s'engagent à respecter le cadre légal et social dans lequel ils exercent pour adopter un comportement adapté à la vie en collectivité.

2/ ÉGALITÉ

L'ensemble des signataires s'engage auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles à respecter le principe d'égalité, permettant à chacun d'avoir accès aux mêmes droits et mêmes devoirs.

Les signataires s'engagent à répondre à la notion de service public, en exerçant l'égalité de traitement, et proposer ainsi, à tous, les mêmes prestations et les mêmes services.

Les signataires s'engagent à ne pas faire de discrimination envers leur(s) public(s) et à prévenir toute forme de discriminations définies par la loi.

3/ SOLIDARITÉ – PARTAGE

Être solidaire c'est être attentif, être à l'écoute de l'enfant, du jeune et de sa famille, c'est apporter son aide et son soutien, le ou les guider en cas de besoin.

La solidarité permet à l'ensemble des signataires de travailler dans une dynamique d'entraide, d'échange, de partage, et ainsi favoriser l'accompagnement de l'enfant, du jeune et de sa famille.

La solidarité permet de faire le lien entre les professionnels, sans hiérarchie de statut, et entre les professionnels et les familles, pour le bien de l'enfant.

La solidarité permet de sortir de l'individualisme afin de favoriser le vivre ensemble. Il s'agit ainsi de lutter contre les inégalités et de rééquilibrer certaines situations.

Les signataires de la charte s'engagent à être des citoyens solidaires en partageant leurs connaissances professionnelles et en développant des projets qui donnent du sens et du lien dans la vie quotidienne.

Chacun d'eux intervient ainsi en complémentarité des autres et offre ses compétences au service d'une situation donnée.

4/ CITOYENNETÉ

La notion de citoyenneté implique que chacun connaisse les règles de la vie en société, ses droits et ses devoirs.

Les signataires de cette charte s'engagent à transmettre à l'enfant et au jeune, de la manière la plus lisible possible, les clés pour devenir un citoyen responsable (règles de la vie en société/collectivité, droits et devoirs de chacun).

Les signataires s'engagent à définir, pour tous, des règles et codes communs et cohérents dans les espaces partagés. L'établissement de règles dans les espaces partagés (espaces publics, lieux de rencontre...) est fondamental. Ces règles permettent le vivre ensemble.

5/ BIENVEILLANCE

Les signataires s'engagent à prendre en compte les difficultés rencontrées par leur public et à répondre à leurs besoins dans un état d'esprit positif favorisant un travail constructif et des relations harmonieuses.

Des relations professionnelles bienveillantes, notamment en terme de gestion des ressources humaines, favorisent le travail en équipe et permettent de prendre en charge le public dans de bonnes conditions d'accueil et un climat serein.

Seules les informations nécessaires seront communiquées dans le respect et l'intérêt de l'enfant, du jeune et de sa famille. Les signataires de la charte s'engagent à partager l'information de manière bienveillante.

Maison Départementale des Solidarités (MDS)



Association Prévention Echec Scolaire (APES)



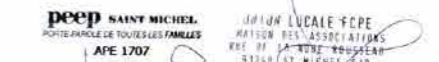
Centre de Prévention de Formation et d'Insertion (CEPFI)



Mission Locale du Val d'Orge



Fédérations des parents d'élèves



Association SLC



Association SMS



Pour l'Éducation Nationale
Inspectrice de Circonscription



La Ville de Saint-Michel-sur-Orge
Bernard ZUNINO, Maire
Sophie RIGAULT, 1^{ère} adjointe



Le Collège BÔILLEAU



Le Collège Jean MOULLIN



Association Structures sonores Baschet

